



N° 095 - Juin 2010

XXXIV^{ème} Congrès de l'UD

Sommaire

Page 1 : Editorial

Page 2 :

Déclaration de la CE de l'UD du 21 mai

Page 3 :

Et s'il fallait encore vous convaincre...

Page 4 :

Vous avez dit unité... et intersyndicale...

Page 5 :

Mais d'où viennent les idées du gouvernement

Page 6 :

On peut et on doit... Nicole nous a quittés.

Page 7 :

Appels
Bon d'inscription

Page 8 :

Le dessin de Patoche
Montée à Paris
Agenda et Stages

Vendredi 11 juin 2010 - CHATEAUGIRON

CPPAP N° 1010 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELINE

Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr

Site Internet : <http://pagesperso-orange.fr/udfo35>

Imprimé au siège de l'Union Départementale

des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,36€

Dispensé de timbrage RENNES C.T.C.



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

15 juin, Paris... dire trois fois NON !

La réforme du gouvernement se précise, ils vont allonger la durée de cotisation, ils vont toucher à l'âge de la retraite et il n'y aura pas que cela... Ils toucheront au code des pensions et après ce sera le démantèlement de notre protection sociale... Et ensuite, si nous les laissons faire, ils s'en prendront à nos congés payés.

Force Ouvrière est catégorique, c'est trois fois NON.

Non au changement de l'âge légal de départ à la retraite ! Nous voulons notre retraite à 60 ans, à taux plein. Non à un nouvel allongement de la durée de cotisation ! 40 ans, c'est déjà trop ! Revenir aux 37,5 annuités, c'est possible, les milliards existent pour cela ! Non à l'alignement du public sur le privé soit la disparition du code des pensions civiles et militaires !

Force Ouvrière est catégorique, il n'y a rien à négocier ! Le projet Sarkozy doit être retiré !

Et nous sommes FORCE de propositions : que l'on augmente les salaires et les cotisations sociales rentreront ! Que l'on embauche, que l'on titularise, que l'on « CDlse » et les caisses de la sécurité sociale se rempliront ! Que l'on arrête d'exonérer, que l'on arrête de distribuer des milliards aux banques et aux patrons et le trou de la sécu sera comblé !

Mais pour obtenir cela, il faut la force du nombre et celle-ci nécessite l'unité sur des revendications claires et des modalités d'action déterminées.

A écouter les reportages du 27 mai et les chiffres annoncés, il semble que la classe ouvrière soit lucide sur l'efficacité des journées d'action à répétition avec une intersyndicale qui regroupe ceux qui veulent combattre la réforme comme en 1995

et ceux qui s'apprentent à la signer comme en 2003...

Et ce n'est pas l'annonce d'une énième « procession » estivale le 24 juin dont les modalités seront définies le 14 juin qui va nous faire changer d'avis (l'appel de ce 31 mai de l'intersyndicale ne comporte même pas le mot grève...)

Les salariés ne veulent pas payer la facture de la crise en sacrifiant leur retraite, les militants syndicaux sont prêts à combattre...

L'appel de Force Ouvrière à la grève et à la manifestation le 15 juin est un phare qui éclaire la voie au nécessaire combat que la classe ouvrière doit engager pour défendre ses retraites, une issue pour tous ceux qui ne comprennent pas que leur organisation s'engage dans l'impasse du « syndicalisme rassemblé ».

L'unité doit pouvoir se réaliser pour bloquer la réforme des retraites, pour pouvoir bloquer toutes les autres qui suivront et reconquérir le terrain perdu.

Voilà pourquoi il s'agit de réussir, il s'agit de préparer la grève, il s'agit de continuer à inscrire pour la manifestation, il s'agit de lever les sommes nécessaires pour financer le déplacement en TGV.

Comme le dit Jean-Claude Mailly : « Quelle société voulons-nous laisser à nos enfants ? Telle est la question posée ? ».

Un TGV complet de la Bretagne pour Paris le 15 juin... c'est ce que nous allons faire et nous y arriverons !

Rennes, le 1^{er} juin 2010, Joël JOSSELINE, Secrétaire Général

Timbre 2010 = 3,30 €

Rappel timbre 2009 : 3,20 €

La citation du mois :

« Et vivre, c'est ne pas se résigner »

Albert CAMUS
(1913-1960)

Mardi 15 juin : GRÈVE

INTERPROFESSIONNELLE

FO MANIFESTE À PARIS

CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

(Une circulaire aux syndicats et délégués syndicaux partira le 8 juin et les modalités finales du voyage en TGV seront données au congrès le 11 juin, sinon téléphonez à l'UD)



Déclaration de la Commission Exécutive de l'UD du 21 mai

Appel de la CE de l'UD-FO d'Ille-et-Vilaine

La CE de l'UD FO d'Ille et Vilaine réunie le 21 mai a discuté des annonces gouvernementales du 16 mai sur les retraites. Le scénario visant à casser tous les régimes de retraites est totalement vérifié :

Allongement de la durée de cotisation (engagement n°7)

Pour cela le gouvernement compte jouer sur deux leviers : « l'augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein » ; « l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite »

Le texte est explicite : il faut nous faire travailler plus longtemps.

Maintien des exonérations. (engagement n°6)

Le Gouvernement écarte donc toute hausse générale des impôts ou des cotisations sociales.

Il refuse d'augmenter les cotisations et en conséquence maintient les exonérations qui devraient être abrogées,

Développement de la capitalisation (engagement n°1)

Le gouvernement proposera des mesures permettant à davantage de français de compléter leurs pensions de retraites en recourant à des dispositifs d'épargne retraite.

Le gouvernement prévoit de développer l'épargne retraite

Mise en cause du code des pensions civiles et militaires (engagement n°13)

L'équité de la réforme suppose que l'augmentation de la durée d'activité concerne l'ensemble des Français, du public comme du privé. Les règles spécifiques à la Fonction publique font par ailleurs l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales de la Fonction publique, afin d'étudier celles qui ne seraient plus adaptées.

Le gouvernement donne l'assurance que les règles de la fonction publique « ne seraient en aucun cas caricaturées. Elles ne sauraient cependant être considérées comme intangibles... » C'est bien le droit à pension des fonctionnaires qui est visé.

Pour FO c'est niet ! c'est inacceptable !

Ce projet de réforme est une remise en cause fondamentale de nos droits

C'est un véritable hold-up contre le monde du travail et, si on laissait faire, cela ouvrirait la voie à une remise en cause totale de notre système de retraites. Et ce n'est pas l'annonce d'une pseudo taxation des hauts revenus qui pérenisera les retraites par répartition.

La CE de l'UD FO fait sienne la déclaration de la Confédération qui « demande à toutes ses structures de tout mettre en œuvre pour la réussite » de la grève interprofessionnelle et de la manifestation nationale le 15 juin 2010.

La CE de l'UD FO appelle solennellement chaque syndicat, et tous les délégués à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite de cette initiative.

40 ans, c'est déjà trop !

Non à l'allongement de la durée de cotisation

- Maintien de l'âge de départ à 60 ans pour tous avec une retraite à taux plein.
- Arrêt de l'augmentation du nombre d'annuités, Retour aux 37,5 annuités, c'est possible, les milliards existent pour cela,
- Retour au calcul de la retraite sur les 10 meilleures années pour le régime général
- Maintien du code des pensions et des régimes spéciaux pour le public

TOUS EN GREVE ET A LA MANIFESTATION NATIONALE

LE 15 JUIN 2010 à Paris

Départ TGV Rennes : 8H05

Retour TGV Paris Montparnasse : 18H30

Rennes, le 21 mai 2010

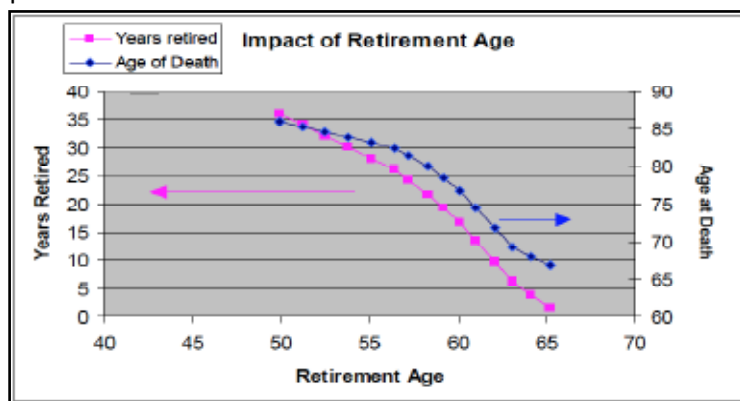
Et s'il fallait encore vous convaincre...

Les marchés spéculent sur un raccourcissement de notre durée de vie !

Pour les marchés financiers, il ne s'agit pas de « tenir compte » de l'espérance de vie, mais de la réduire !

Pour satisfaire les marchés financiers qui exigent de diminuer les salaires et donc la part de ceux-ci consacrée (sous forme de cotisations) aux retraites, ils ont pensé à tout ! Ils savent qu'en nous contraignant à travailler plus longtemps, non seulement ils nous verseront nos retraites plus tard mais aussi qu'ils cesseront de les verser plus tôt, car cela réduira notre espérance de vie.

Une très sérieuse étude américaine (1) sur l'espérance de vie dans plusieurs grands groupes comme Boeing, Lucent... démontre que lorsque les salariés partaient à la retraite à 55 ans ils vivaient en moyenne jusqu'à 83 ans, quand ils sont partis à 60 ans ils vivaient jusqu'à 76 ans et depuis que la retraite est à 65 ans ils ne vivent plus que jusqu'à 67 ans ! L'auteur écrit en particulier : « Une importante conclusion de cette étude est que pour chaque année de travail au-delà de 55 ans on perd en moyenne 2 ans d'espérance de vie. »



L'allongement de l'espérance de vie est un acquis de l'humanité. Il résulte non seulement des progrès de la nutrition, de la médecine, mais aussi de la diminution du nombre d'années travaillées. D'aucuns nous expliquent qu'il faut bien « tenir compte » de l'allongement de l'espérance de vie et accepter de débattre d'une réforme du système de retraites... Pour Force Ouvrière il n'est pas question d'accepter de « tenir compte » de ce paramètre pour accepter un quelconque allongement de la durée de cotisation ou un recul de l'âge de départ, car ce serait accepter d'augmenter le travail pour réduire la durée de vie !

Extrait de liaisons syndicales du SNUDI FO 22

(1) « Optimum Strategies for Creativity and Longevity » by Sing Lin, Ph.D, cité par l'Inspection du travail et des mines du Luxembourg

Départ à la retraite	Age moyen à la mort
49,9	86,0
55,1	83,2
60,1	76,8
65,2	66,8

En nous obligeant à travailler jusqu'à 62 ans au lieu de 60, ils nous retirent 4 ans de vie et économisent 6 ans de pension!

Augmenter le nombre d'années de travail c'est diminuer l'espérance de vie !

Profiter de sa retraite... et préserver sa santé !

D'autres études ont montré que l'âge moyen de « l'espérance de vie en bonne santé » s'établit à 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes (c'est-à-dire le nombre d'années en bonne santé sans limitation d'activité dans les gestes de la vie quotidienne).

Les dernières années de travail sont bien celles qui pèsent le plus sur la santé des salariés déjà fatigués. Ceci est confirmé par le fait que si dans plusieurs pays d'Europe, on part plus tard à la retraite, il y a un transfert vers l'invalidité, qui représente environ 14% des dépenses de prestations sociales en Suède et au Danemark, 13% en Finlande contre 6% en France.

Un cynisme insondable !

D'autres études ont été publiées et vont dans le sens de celle que nous vous présentons ci-dessus. Elles sont connues de tous !

Nous laissons nos lecteurs juges de ce passage d'un projet de résolution de la CFDT pour son prochain congrès :

« Les gains d'espérance de vie doivent faire l'objet d'un partage équilibré entre durée de cotisation supplémentaire ouvrant le droit à une retraite à taux plein et temps de retraite supplémentaire. »

Vous avez dit unité... et intersyndicale...

La méthode de la CFDT :

Interview de François Chérèque dans le journal «Sud-Ouest» du 26 mai

En défendant la retraite à 60 ans, Martine Aubry a apporté de l'eau à votre moulin ?

Ce que je vois surtout dans la prise de position du Parti socialiste, c'est que, sept ans après, elle avalise la réforme des retraites de 2003, qu'ils avaient tant critiquée.

Et que la CFDT avait acceptée, contrairement à d'autres syndicats comme la CGT ?

Nous l'avions signée. Le PS confirme ainsi que la démarche de la CFDT à l'époque était la bonne. Maintenant, il faut travailler sur d'autres sources de financement, et le débat qui s'installe sur les revenus du capital est un débat positif.

Les suites du 27 mai...

La CGT maintient la fiction de l'unité dans l'intersyndicale :

« Forte du succès de cette journée, la CGT estime que l'intersyndicale dispose d'un mandat pour préparer d'autres initiatives de mobilisation avant les congés d'été. Elle fera des propositions en ce sens lors de la réunion du 31 mai ».

Mais pour la CFDT les décisions seront prises par la CFDT

« Quant aux suites à donner à cette journée de mobilisation, " la CFDT décidera en congrès avec les militants" du 7 au 11 juin ».

C'est pour cela qu'aucune précision n'est donnée pour la « mobilisation » du 24 juin

« Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010. »

Les responsables de l'intersyndicale ont précisé par la suite lors d'un point de presse qu'ils décideraient le 14 juin, à l'occasion d'une prochaine réunion, des modalités précises - grèves, manifestations... - de cette nouvelle mobilisation.

La méthode du gouvernement

« La faible mobilisation vient valider la méthode du gouvernement », a déclaré de son côté **Luc Chatel**, le porte-parole du gouvernement, également ministre de l'Éducation. Une méthode fondée sur « la consultation puis la concertation ».

« Cela me rappelle en tout point la méthode employée par Jean-Pierre Raffarin en 2003, et à l'époque, elle avait bien marché aussi », confiait jeudi au Figaro **Jean-François Copé**, le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale.

Pas sûrs d'eux...

« Ne touchez pas à nos retraites », tel est le sentiment largement majoritaire des salariés.

Le gouvernement et les députés sont inquiets. Comment faire adopter une réforme contre la majorité des salariés ?

Ainsi Méhaignerie organise une série de réunions pour défendre le projet de réforme.

Il tente de faire croire que la réforme ne serait pas immédiate « l'âge de la retraite repoussé à 63 ans ne s'appliquerait pas avant 2024 ».

De son propre aveu, il craint la mobilisation « de la rue ».

Article Ouest-France du lundi 24 mai

Retraites : Pierre Méhaignerie entend les inquiétudes.

Pierre Méhaignerie, député UMP, président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale est en première ligne dans le débat sur la réforme des retraites. Jeudi soir, il a choisi d'aller au contact des habitants de la ville dont il est maire (Vitré) pour inaugurer les dix réunions qu'il entend animer pour prendre le pouls des Français.

Devant une salle comble, mais composée uniquement de retraités, il a défendu le projet de réforme « nécessaire si on veut éviter d'atteindre les 100 milliards de déficit en 2030 ». Il souhaite que cette réforme débattue à partir du 7 septembre « soit juste,

qu'elle préserve la compétitivité des entreprises et vise le rapprochement des régimes publics et privés ».

L'occasion d'annoncer que la loi ne s'appliquera pas avant 2010 et que l'application d'un nouvel âge légal de départ à la retraite (60 ans aujourd'hui) si cet âge doit être repoussé « **ne s'appliquera pas avant 2024** ».

Ce qui déclenche incompréhension et colère : « **Vous nous dites que c'est urgent et indispensable et vous attendez 2024 ! On marche sur la tête !** » Pierre Méhaignerie prend acte des inquiétudes mais selon lui, « **si on passe brutalement de 60 à 63 ans, comment maîtrisera-t-on la rue ?** »

Mais d'où viennent les idées du gouvernement ?

Document d'orientation du gouvernement	Projet de résolution du congrès de la CFDT (chapitre sur les retraites)
Titre : Réussissons une réforme juste	Titre du chapitre : § 2.2.6 : Réformer en profondeur le système des retraites pour mieux le préserver
Engagement n°1 : Le gouvernement proposera des mesures permettant à davantage de Français de compléter leurs pensions de retraite en recourant à des dispositifs d'épargne-retraite	§ 226 116 Il faut généraliser l'accès à une épargne retraite collective, avec abondement de l'entreprise, pour l'ensemble des salariés quels que soient leur statut, la taille de leur entreprise et leur secteur d'activité.
Engagement n°2 Le gouvernement n'écarte pas pour le long terme la piste d'une réforme systémique du mode de calcul des droits (régimes par points ou en comptes notionnels, toujours dans le cadre de la répartition).	§ 226 11 Cette réforme passe par une plus forte lisibilité et une redistribution juste. Toute réforme exclusivement paramétrique ne visant qu'un équilibre purement comptable serait vouée à l'échec et inacceptable pour la CFDT.
Engagement n°5 Il proposera la création d'un « point d'étape retraite » à 45 ans, qui permettra aux assurés de disposer d'un examen de leurs droits à retraite et d'un conseil sur l'ensemble des instruments dont ils peuvent disposer pour améliorer leur future pension de retraite.	§ 226 113 Chaque cotisant doit, à tout moment de sa carrière, avoir une information complète sur ses droits acquis et son montant prévisionnel de pension.
Engagement n°5 Des mesures de simplification seront également prises à l'égard des « poly-pensionnés », c'est-à-dire des Français qui relèvent de plusieurs régimes de retraite.	§ 2.2.6.1.11 Il faut garantir des mobilités positives entre régimes pour sortir de la pénalisation actuelle des polypensionnés. Pour cela, il est utile de réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs public et privé ainsi qu'aux contreparties associées, en particulier pour les jeunes générations.
Engagement n°7 répondre à un déséquilibre démographique par des solutions démographiques. Apporter une réponse principalement démographique à ce choc, en augmentant la durée d'activité, est la seule solution à la fois juste et efficace.	§ 226 19 L'augmentation de la durée de cotisation n'est acceptable pour la CFDT qu'à la condition d'un partage des gains d'espérance de vie et d'une possibilité de choix renforcée
Engagement n°8 Aucune règle ne changera du jour au lendemain. Le changement sera au contraire progressif. L'augmentation de la durée d'activité s'étalera sur plusieurs années.	§ 2.2.6.1.14 En cas d'évolution du système, une période de transition devra garantir l'intangibilité des règles de calcul des pensions applicables aux salariés des classes d'âge les plus proches de la retraite à la date de la réforme
Engagement n°9 Il tiendra également compte de la pénibilité propre à certains parcours professionnels, en s'appuyant sur la définition des partenaires sociaux.	§ 2.2.6.1.10 La reconnaissance de la pénibilité implique que ceux qui ont une espérance de vie plus faible en raison d'une exposition à des risques professionnels doivent bénéficier de droits spécifiques, adossés au système de retraite et réduisant leur durée de carrière.
Engagement n° 10 Les comparaisons internationales montrent que la mobilisation collective des différents acteurs en matière d'amélioration des conditions de travail et d'adaptation de la place des seniors peut aboutir à une forte augmentation du taux d'emploi des seniors	§ 2.2.6.2 Organiser les transitions entre fin de carrière et retraite Une meilleure gestion de la transition entre emploi et retraite est une nécessité économique et sociale, pour les salariés et pour les entreprises.
Engagement n°13 : poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé. L'équité de la réforme suppose que l'augmentation de la durée d'activité concerne l'ensemble des Français, du public comme du privé. Les règles spécifiques à la Fonction publique font par ailleurs l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales de la Fonction publique, afin d'étudier celles qui ne seraient plus adaptées.	§ 2.2.6.1.7 garantir une retraite à chacun et l'équité entre tous les salariés § 2.2.6.1.11 Pour cela, il est utile de réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs public et privé ainsi qu'aux contreparties associées, en particulier pour les jeunes générations.

ON PEUT ET ON DOIT

- ▶ Préserver le droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation et revenir aux 37,5 annuités
- ▶ Maintenir le système solidaire de la répartition et revenir au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintenir le code des pensions et le calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revaloriser les pensions

Pour le gouvernement la « réforme » des retraites est la mère de toutes les réformes.

La bloquer, c'est pouvoir arrêter toutes les autres !

Elle nous a quittés

Nicole LIGNINI est morte dimanche 23 mai 2010. Elle avait quitté son poste de secrétaire à l'Union Locale en décembre 2004 pour prendre sa retraite. Dès 2006, elle a été rattrapée par un cancer qui l'avait déjà frappée 10 ans auparavant. Depuis, se sont succédées les «chimio», les souffrances et quelques courtes périodes de rémission.

Chacun se souviendra de son caractère vif, de son esprit de révolte contre l'injustice et de son travail acharné au profit de notre organisation.

Cette situation ne peut que renforcer notre combat pour maintenir et renforcer les capacités de soins de notre pays, revendiquer le renforcement de la recherche, le maintien de tous les moyens aux établissements hospitaliers ne serait-ce que pour combattre la souffrance et, par ailleurs pour que les salariés puissent bénéficier d'un temps de retraite en bonne santé. Cela suppose le maintien de l'âge légal à 60 ans, le retour aux 37,5 annuités et un taux de remplacement décent.

Tracts et affiches disponibles en nombre à l'UD,

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION À PARIS LE 15 JUIN

40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP

FINANCEMENT
Quelques propositions de Force Ouvrière

Selon les projections, le déficit de la retraite au régime général (CNAV) - sans le 11 milliards d'euros en 2010 et de 10 milliards en 2012, selon des hypothèses réalistes.

- Les cotisations (22,2 milliards d'euros en 2007) ne sont pas suffisantes à 100% pour assurer les retraites de 40,5 milliards d'euros en 2010, 48,5 milliards d'euros en 2012, selon des hypothèses réalistes.
- Pour Force Ouvrière, des solutions sont proposées :
- 7% d'augmentation des cotisations (soit 1,55 milliard d'euros en 2010) et 3% d'augmentation des cotisations (soit 1,1 milliard d'euros en 2012) pour les retraites.
- Augmentation de la durée de cotisation de 10 ans (de 30 à 40 ans) à partir de 2010 (soit 30 milliards d'euros en 2010) et de 10 ans (de 35 à 45 ans) à partir de 2012 (soit 30 milliards d'euros en 2012).
- Une baisse de 0,5% des cotisations des entreprises ou des salariés dans la production (soit 100 milliards d'euros en 2010) et de 0,5% des cotisations des entreprises ou des salariés dans la production (soit 100 milliards d'euros en 2012).
- Une baisse de 0,5% des cotisations des entreprises ou des salariés dans la production (soit 100 milliards d'euros en 2010) et de 0,5% des cotisations des entreprises ou des salariés dans la production (soit 100 milliards d'euros en 2012).

ON PEUT ET ON DOIT

- ▶ Préserver le droit à la retraite à 60 ans
- ▶ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation
- ▶ Maintenir le système solidaire de la répartition
- ▶ Maintenir le code des pensions
- ▶ Revaloriser les pensions

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

Avec **FO**
la force syndicale

Retraite : à 60 ans !

*Durée de cotisation :
40 ans c'est déjà trop !*

Le 15 juin 2010

*Grève Interprofessionnelle
de 24 heures*

Manifestation à Paris
www.force-ouvriere.fr

POUR FO LA RETRAITE C'EST À 60 ANS !
SANS ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION

FO
la force syndicale

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION À PARIS LE 15 JUIN

COTISATIONS
41,42,43...45 années... **40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP !**

PRIVE ET PUBLIC

Possibilité d'y mettre vos coordonnées et les modalités du voyage...

Motion du Congrès du SNUDI-FO du 12 mai

Le SNUDI-FO 35 réuni en congrès le 12 mai 2010 estime qu'une énième journée d'action sans appel clair à la grève, sans mots d'ordre clairs sur la défense de la retraite à 60 ans, sur les 40 annuités et le retour aux 37,5, sur le Code des pensions ne peut aider les salariés à engager la mobilisation pour une journée franche de grève interprofessionnelle.

En ce sens, l'appel de la Confédération Force Ouvrière à une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale à Paris le 15 juin 2010 constitue un point d'appui pour les salariés.

Le congrès du SNUDI-FO 35 appelle ses adhérents à engager la discussion avec tous les enseignants, avec les adhérents et militants des autres organisations syndicales sur la base de la déclaration de la Commission Exécutive confédérale et de la lettre de Jean-Claude Mailly aux autres confédérations.

Il s'agit de s'engager de manière déterminée pour assurer le succès de la grève et de la manifestation nationale du 15 juin en y associant tous ceux qui estiment que « l'unité d'action, pour être efficace et non factice, suppose un accord sur les revendications et sur les modalités d'action ».

Adoptée à l'unanimité

Les enseignants du collège Clotilde Vautier à Rennes

Les Personnels du Collège Clotilde VAUTIER (anciennement Motte Brulon de Rennes) se sont réunis le mardi 11 Mai à l'initiative des sections FSU et FO. Ils affirment :

TOUTES LES REVENDEICATIONS DEMEURENT

- Abrogation des décrets instituant l'autonomie des établissements.
- Abrogation des réformes Chatel : Lycée, socle commun en collège, mastérisation, bac professionnel en 3 ans.
- Respect des statuts, programmes et examens nationaux
- Rétablissement des postes, filières et options

Concernant la question des retraite, les personnels constatent que lorsqu'il s'agit d'aider les banques ou les marchés financiers, l'argent existe. Ils constatent aussi que le gouvernement fait de cette réforme une priorité.

Il s'agit clairement de faire payer à tous les salariés les frais de la crise.

DONC IL N'Y A RIEN A NEGOCIER

Ils revendiquent :

- L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisations pour un retour aux 37,5 annuités.
- Le maintien de la retraite à 60 ans avec un taux plein
- Le maintien du code des pensions et du calcul sur les 6 derniers mois
- Ils constatent que les journées d'actions à répétition ont montré largement leur inefficacité.

Ils invitent les organisations syndicales à prendre leurs responsabilités en appelant franchement à la grève interprofessionnelle sur les bases claires énumérées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des 15 présents.

Rennes, le 12 Mai 2010

Motion de l'AG des syndicats du Transports du 29 mai

L'UDST-FO35 appelle l'ensemble des salariés de la branche transport à rejoindre la grève du 15 juin 2010 lancée par la Confédération Force Ouvrière.

Les modifications de notre système de retraite ne pourront qu'impacter directement le CFA transport (Marchandise et Voyageur). TRM et TRV, le pallier de 5 ans (55 à 60 ans), départ légal en CFA est gravement mis en cause et le risque est de devoir retourner au travail après 60 ans pour plusieurs trimestres, voir même plusieurs années du à l'allongement du départ à la retraite. Notre système CFA est reconnu par l'état pour la pénibilité de notre métier.

Ensemble, TRM TRV, défendons notre CFA et la retraite à 60 ans.

L'UDST-FO35 appelle tous les salariés à rejoindre le mouvement en participant à la grève du 15 juin. TOUS A PARIS !!!

Adoptée à l'unanimité à Rennes, le 29 mai 2010

TRM : transport routier marchandise TRV : transport routier voyageur CFA congé fin d'activité obtenu en 97 pour TRM et 98 pour TRV départ avec 75% du brut.

FO appelle à la grève et à la manif : inscrivez-vous !

MANIFESTATION NATIONALE FORCE OUVRIERE A PARIS

MARDI 15 JUIN 2010

Syndicat de :

Objectif de participants :

Somme qu'il serait possible de lever : €

Coupon à retourner LE PLUS VITE POSSIBLE à l'Union Départementale
PAR TOUT MOYEN A VOTRE CONVENANCE OU PAR TELEPHONE



« Montée à Paris »... Infos finances et horaires...

Départ Rennes : 8H05 - Retour Paris : 18H30

Trois heures à peine après notre Commission Exécutive qui décidait du déplacement en TGV, nous apprenions que la SNCF nous avait fait une mauvaise surprise...

La négociation téléphonique n'étant pas totalement abouti, la note finale pour 326 places s'établit à près de 18000 € ! (Au lieu de 12000 €... Ils reconnaissent d'ailleurs avoir fait les propositions téléphoniques mais trafic, réseau, horaires obligent... ne peuvent s'engager plus).

Mais ce n'est pas cela qui va empêcher la mobilisation, empêcher la grève, empêcher d'aller manifester à Paris. La grève interprofessionnelle et la manifestation nationale, c'est ce qui peut permettre d'en arrêter avec les journées d'action sans lendemain, les manifestations à répétition comme celle du 27 mai qui a rassemblé à Rennes quatre fois moins de manifestants que les 29 janvier et 19 mars 2009.

817 places réservées pour la Bretagne !

IL NE S'AGIT PAS DE DEMANDER LE COÛT RÉEL DU TRANSPORT À CHAQUE PARTICIPANT, il s'agit de collecter le plus proche équivalent possible de cette somme pour chaque inscrit en faisant contribuer tous les adhérents, tous les sympathisants, tous les salariés, la famille, l'entourage, en utilisant la caisse du syndicat, etc...

L'OBJECTIF, C'EST QUE TOUT LE MONDE S'EMPRE DE CETTE JOURNÉE de grève et de manifestation,

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES RIVIÈRES...

Infos collecte : Nous en sommes à 9068,74 € (mais rappelons-le, la facture finale s'établira aux alentours de 18000 €...)



Bons de soutien à la manifestation du 15 juin disponibles en nombre à l'UD

Vers un congrès de 400 camarades...

Stages de formation syndicale organisés à l'Union Départementale

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
25	Lundi 21 au vendredi 25 juin	Se développer (Il reste encore des places !)
36	Lundi 6 au vendredi 10 septembre	Découverte de FO
46	Mardi 16 au jeudi 18 novembre	Rôle et fonctionnement du CHSCT
51	Lundi 13 au vendredi 17 décembre	Rôle et fonctionnement du CE

Stages organisés par l'ISSTO à l'Université de Rennes 2

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
22	2 au 4 juin	Libertés individuelles, libertés publiques
38	22 au 24 septembre	Développement durable et système capitaliste
43	27 au 29 octobre	Crises économiques et théories
47	24 au 26 novembre	Le temps de travail
50	15 au 17 décembre	L'évolution des confédérations syndicales



**Vendredi 11 juin 2010
XXXIV^{ème} Congrès
de l'UD-FO 35
Salle du Zéphyr
à CHATEAUGIRON**

sous la présidence
de Jean-Claude MAILLY.

Pensez à régler les timbres 2009 et continuez de nous faire parvenir les mandats et inscriptions **avant le 7 juin** (date limite pour le traiteur...)

Association

**Force Ouvrière
Consommateurs
d'Ille-et-Vilaine**

Permanences :

à l'UDFO

35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66

le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)

le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,

48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41

le lundi de 14 h 00 à 17 h 30